



28 JUIN 2018

Ensemble et dans l'unité la plus large, faisons du jeudi 28 juin, une journée interprofessionnelle de revendications et de mobilisations

Les organisations syndicales CGT, FO, UNEF, UNL, FIDL, appellent les salariés, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes à se mobiliser, le jeudi 28 juin 2018, afin de faire entendre leur attachement à notre modèle social et républicain et leurs revendications portant notamment sur le droit à un travail pour toutes et tous, l'augmentation des rémunérations, des minima sociaux, des retraites et des pensions, la défense et le développement des services publics, la reconquête de la sécurité et plus largement de la protection sociales.

Dans la Fonction publique, le chantier « Action publique 2022 » est constitutif d'**une entreprise de démolition** des politiques publiques et des services publics, de l'emploi public, du statut général des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers, des droits et des garanties de l'ensemble des agents publics.

Par ailleurs, les conclusions du « rendez-vous salarial » du 18 juin confirment que les fonctionnaires et les agents publics sont **sacrifiés sur l'autel de l'austérité** puisque le gel de la valeur du point d'indice est maintenu au titre de l'année 2019.

De plus, les personnels restent confrontés à une **détérioration de leurs conditions de vie** au et hors travail du fait de : l'insuffisance des moyens alloués au bon fonctionnement des services ; de la poursuite des suppressions d'emplois dans d'innombrables services ; de l'insuffisance des crédits mobilisés au titre de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail ou encore de l'action sociale.

DANS UN TEL CONTEXTE, SEULE LA MOBILISATION DES PERSONNELS EST SUSCEPTIBLE D'IMPOSER D'AUTRES CHOIX POUR NOTAMMENT :

- Des politiques publiques et des services publics au service de la satisfaction des besoins, des droits fondamentaux, de la reconquête des activités et de l'emploi industriels articulée à la nécessaire mise en œuvre de la transition écologique ;
- Le maintien et le renforcement des dispositions du statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et

de responsabilité ;

- Le développement des garanties des agents publics, fonctionnaires et agents non titulaires ;
- La création des emplois statutaires nécessaires ;
- La résorption de la précarité de l'emploi par la titularisation des agents non-titulaires ;
- La revalorisation significative des traitements et des pensions ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La sortie des politiques d'austérité et l'octroi des moyens de financement pérennes et nécessaires au bon fonctionnement des services publics ;
- La défense et le développement du système de retraite par répartition et des régimes particuliers dont ceux qui existent dans la Fonction publique, le rejet du projet de régime de retraite par points ;
- Le maintien et le renforcement des champs de compétence des CAP, des CT et des CHSCT qui permettent aux personnels de participer par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux à l'organisation et au fonctionnement des services, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions relatives à leur carrière.

C'est dans ce sens que la CGT Fonction publique appelle les personnels à **se réunir en assemblées générales** pour décider de faire entendre par tout moyen leurs revendications et participer aux initiatives qui seront organisées, y compris les rassemblements et les manifestations, sur tout le territoire.

C'est aussi dans ce sens que l'Union fédérale des syndicats CGT de l'État, la Fédération CGT des services publics et la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale ont déposé des préavis de grève pour la journée du 28 juin.

Montreuil, le 21 juin 2018